

VILLE DE RIORGES

N° 3_4

OBJET :

CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS RICCO

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 MARS 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 mars 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Valérie MACHON

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI Florence COLOMB Monique VIAL	Eric MICHAUD Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Martine LAROCHE-SZYM CZAK Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN
APPARTENANT AUX CONSORTS RICCO
APPROBATION**

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

"Dans la continuité des indications du Plan Local d'Urbanisme et en particulier dans la poursuite de la réalisation de ses emplacements réservés, la commune souhaite achever les acquisitions du secteur de Nobile au droit des fermes BARRET (acquise en 2017) et RICCO (objet de la présente – ER13).

Par délibération n° 3_4 du 7 février 2019, un échange avec soulte en faveur de la commune a été approuvé, en raison de la vente de terrains agricoles. Toutefois, l'opération ne peut se réaliser de la sorte. Une acquisition directement auprès des consorts RICCO, de la ferme et d'une bande de terrain sur la rue de Saint-Romain est nécessaire. Il convient de rapporter la délibération du 7 février 2019.

Ainsi, l'acquisition par la commune porte sur les terrains suivants :

Vendeur	Acquéreur	Section	Numéro	Localisation	Superficie (m²)
Consorts RICCO	Ville de Riorges	BI	96	Combray Est	1572
Consorts RICCO	Ville de Riorges	BI	154	Combray Est	418
TOTAL					1990

Un accord amiable est intervenu avec les propriétaires pour un montant de 15 418 € (QUINZE MILLE QUATRE CENTS DIX-HUIT EUROS), décomposé comme suit : 15 000 € pour la ferme et 418 € pour la bande de terrain.

Les frais de notaire sont à charge pour moitié à chacune des parties."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. rapporte la délibération du 7 février 2019 ;
2. approuve l'acquisition des parcelles précitées appartenant aux consorts RICCO ;
3. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges et maître BESSAT, notaire à Le Coteau.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 mars 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN